

18.07.2002 - 10:39 Uhr

Prise de position d'auto-suisse sur la nouvelle réglementation de la distribution d'automobiles de l'UE

Berne (ots) -

La Commission de la concurrence de l'UE a aujourd'hui publié le nouveau règlement d'exemption de groupes REG qui régit les accords verticaux et les modes de comportement correspondants, adaptés les uns aux autres, dans le commerce automobile.

Les importateurs d'automobiles vont examiner les répercussions de ce nouveau règlement sur les consommateurs et les agents de marque et ils feront part de leur prise de position au secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO). Celle-ci vérifie de son côté si l'évaluation de l'UE sur la distribution d'automobiles s'applique aussi à la Suisse et si le nouveau règlement doit être pris en considération également en Suisse.

Contact:

auto-suisse
Mittelstrasse 32
Postfach 5232
3001 Berne
Tél. +41/31/306'65'65
Fax +41/31/306'65'60
mailto: info@auto-schweiz.ch
Internet: <http://www.auto-schweiz.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003597/100018735> abgerufen werden.